



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **L'établissement scolaire face aux risques majeurs**





PRÉFET  
DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

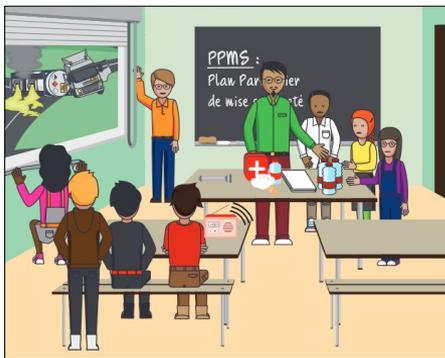
L'objectif du PPMS est de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un évènement majeur, notamment :

- à assurer, dans la mesure du possible, la sauvegarde des élèves, des personnels et du public en attendant l'arrivée des secours extérieurs ;
- à appliquer les directives des autorités.

Le PPMS n'est pas un plan de secours mais un plan d'auto-organisation interne.

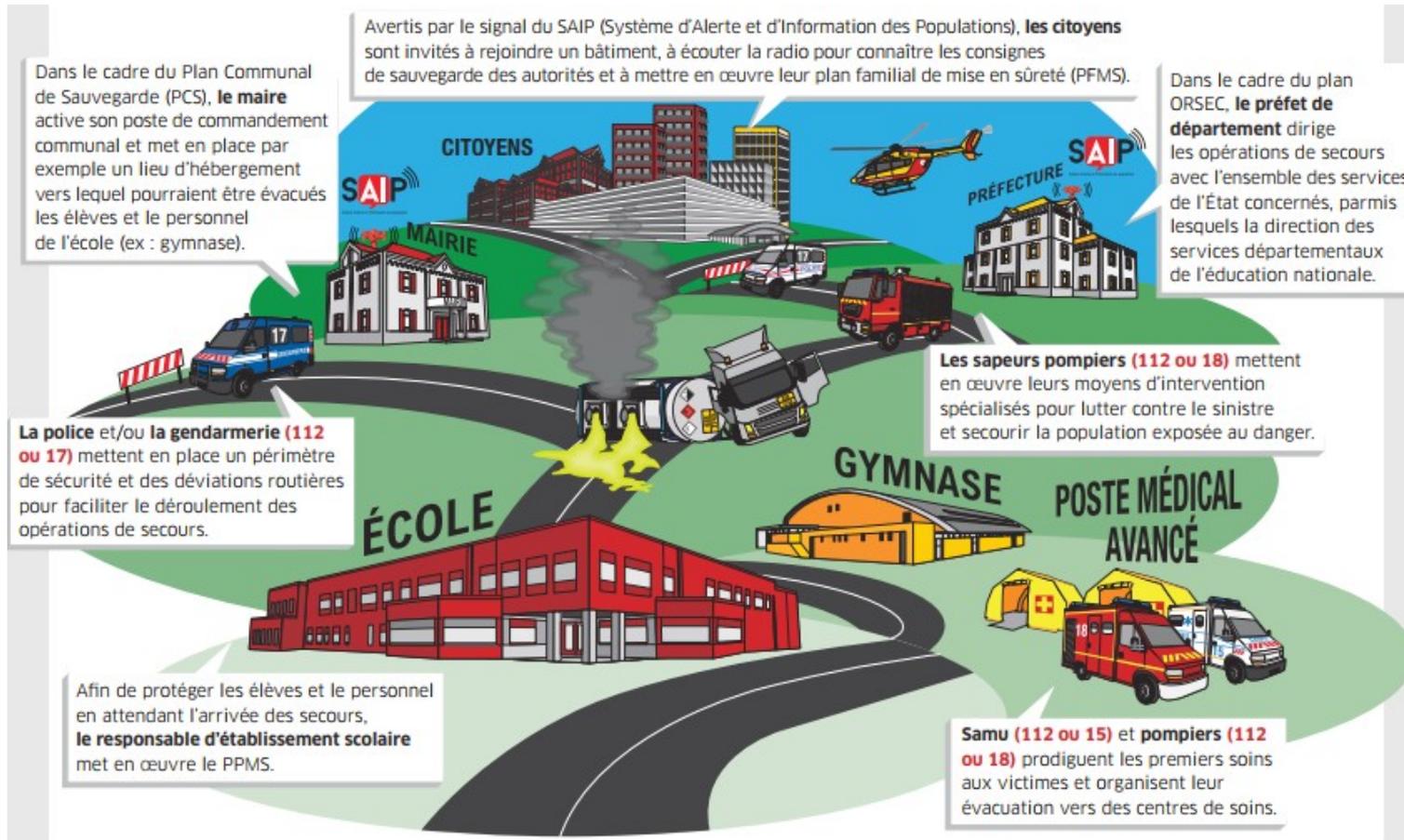
Le Directeur a la responsabilité organisationnelle de la mise en sûreté de l'école. Les personnes mettant en œuvre le PPMS doivent en assurer l'exécution jusqu'à son terme.

Au delà de l'opérationnel, le PPMS est l'opportunité de mettre en œuvre l'obligation de sensibilisation aux risques majeurs afin de former des citoyens premiers acteurs de la sécurité civile.





# L'organisation des secours en France



Le PPMS est utile pour tous les acteurs ci-dessus. Il facilitera particulièrement le travail des services de secours qui pourront se concentrer sur la prise en charges des victimes sans perdre de temps à mettre en œuvre une mise à l'abri ou une évacuation qui n'aurait pas été réalisée par l'établissement.



# Le rôle de l'établissement scolaire

## **Avant la crise :**

- Compléter la trame de PPMS disponible sur <https://eduscol.education.fr/document/31366/download>. Notamment, à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs sur le site de la préfecture (DDRM) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM), compléter l'Annexe du PPMS présentant les risques auxquels l'école est exposée ;
- Définir un signal d'alerte interne et le rôle de chacun ;
- Constituer un annuaire de crise et des malles de première urgence ;
- Retenir 3 zones de mise à l'abri ;
- Informers les personnels, les élèves et les parents ;
- Transmettre le PPMS (incluant les plans des bâtiments et de l'enceinte scolaires) à l'Inspecteur d'Académie et à la Rectrice de l'Académie via <https://pia.ac-grenoble.fr> et par mail au Maire ; à la Police Municipale/Gendarmerie ; au SDIS ; à la collectivité de rattachement (département/région) ;
- Organiser des exercices (au moins deux par an) et transmettre les retours d'expérience ainsi que la mise à jour du PPMS.

*Nb : La connaissance par les personnels de l'Éducation Nationale du fonctionnement de la cellule de crise interne de l'établissement permet de mieux appréhender le fonctionnement du Poste de Commandement Communal (commune) ou du Centre Opérationnel Départemental (Préfecture).*

## **Pendant la crise :**

- Activer le PPMS et prendre en charge les élèves, le personnel, et les visiteurs selon les modalités décrites dans le PPMS ;
- Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités ;
- Informers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels, etc. ;
- Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) ;
- Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers) dans le cas de modifications récentes.

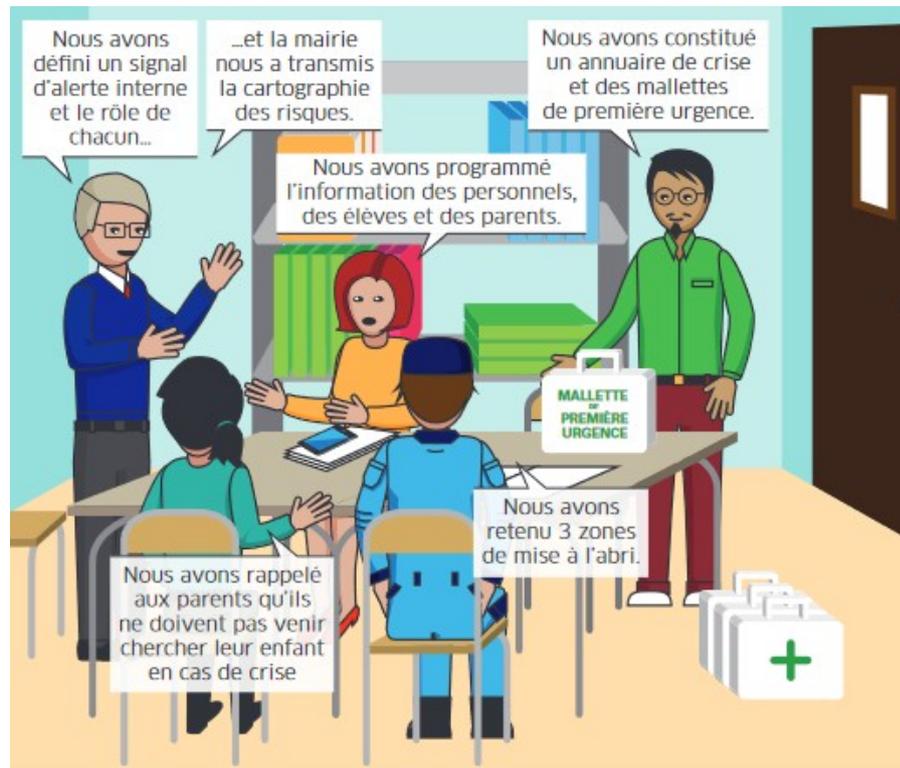


# Annuaire de crise

L'annuaire de crise est à disposition du Directeur, certains numéros devant rester confidentiels.

Il doit contenir les coordonnées des services de :

- Éducation nationale (IA-DASEN ; Rectorat) ;
- La mairie (service en charge de l'éducation ; service en charge des risques/sécurité) ;
- Secours (SAMU ; Sapeurs-pompiers ; Associations agréés de sécurité civile)
- Forces de l'ordre (Police municipale ; Gendarmerie (correspondant sécurité)) ;
- Préfecture (SIDPC). A noter que les services de la Préfecture seront en contact avec la mairie et les services de l'Éducation Nationale.





# La coordination avec les autres acteurs

## **IA-DASEN:**

- Collecte l'ensemble des PPMS. En cas de crise, ces PPMS sont mis à la disposition du COD (Préfet) par le correspondant « éducation nationale » présent en COD.
- Transmet au Préfet les PPMS.

## **Forces de l'ordre/sécurité civile :**

- La gendarmerie dispose d'un personnel référent sûreté de l'Éducation nationale. Elle apporte son expertise dans l'actualisation des PPMS et dans l'organisation des exercices (par exemple dans la recherche d'une zone de repli hors de l'établissement) ;
- Les services de gendarmerie/police municipale/sécurité civile utiliseront les plans des bâtiments et de l'enceinte de l'établissement pour coordonner la réponse d'urgence.

## **Commune (autorité de police) et intercommunalité**

- Les services municipaux peuvent être associé à l'élaboration, la révision du plan et aux exercices de simulation de crises ;
- Ils pourront intégrer les éléments du PPMS dans leur PCS/PICS.

## **Préfet :**

- Organise des exercices-cadres de gestion de crise liés à l'espace scolaire, impliquant la mise en œuvre du COD et de la cellule académique de gestion de crise. Ces exercices n'appellent pas systématiquement la participation active des écoles ou des établissements scolaires.



PRÉFET  
DE L'ISÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Renforcer la culture du risque

## **Cadets de la sécurité civile :**

Les cadets de la sécurité civile sont des élèves de 11 ans au moins qui suivent une formation d'engagement citoyen.

Objectifs :

- Favoriser une culture de la sécurité civile ;
- Sensibiliser aux comportements de prévention ;
- Développer un sens civique chez les jeunes élèves ;
- Reconnaître les cadets et cadettes comme assistants de sécurité lors des exercices ;
- Favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

A l'issue de leurs engagements, les cadets obtiennent un diplôme de PSC1 ainsi qu'une attestation validant leurs parcours.

## **Bouclier de la résilience :**

Tout établissement qui s'implique dans une démarche de prévention des risques majeurs tant sur le volet opérationnel (exercice PPMS) que sur le volet culturel (activités pédagogiques) peut se voir remettre un Bouclier de la Résilience, distinction permettant de valoriser cette dynamique.

Questionnaire d'auto-évaluation gratuit sur [www.bouclier-resilience.fr](http://www.bouclier-resilience.fr)



## **Journée « Tous résilients face aux risques », le 13 octobre**

Le 13 octobre est la Journée internationale de sensibilisation autour des risques naturels et technologiques.

En 2023, un appel à projets permettra à toute personne morale ou physique de proposer une action ou d'organiser un événement dans le cadre de cette journée. Plus d'informations sur [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Ressources disponibles

## Sites internet

**Site des services de l'État en Isère :**

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs>

**Portail d'information interministériel :**

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Contacts en Préfecture

**Standard de la Préfecture (24h/24) :** 04 76 60 34 00

**Mission culture du risque :**

[pref-culture-risques@isere.gouv.fr](mailto:pref-culture-risques@isere.gouv.fr)

**Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) :**

[pref-defense-protection-civile@isere.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@isere.gouv.fr)

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ISÈRE SUR :



@Prefet38



Prefet 38



Prefet 38



Préfecture de l'Isère